

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité  
et de l'eau

Mairie de MANOM

68 Grand Rue

57100 MANOM

Dossier suivi par : Romain DECCO  
Tél. : 03 87 28 30 84  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr  
Réf. : DN/RS ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant les 2  
lotissements et les résidences envisagées dans le  
secteur « maison rouge » à MANON

P. J. : 1 dossier  
Récépissé de déclaration

Metz, le 7 AVR. 2016

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement  
(Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création de deux lotissements et de résidences dans le secteur « Maison rouge » à  
MANON**

Ce dossier a été déposé par :

**SARL PROTER**  
22, Avenue Victor Hugo  
57390 RUSSANGE.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- un exemplaire du « **récepissé de déclaration n°57-2016-00119** » en date du  
07 avril 2016, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie  
durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage  
précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération  
distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU  
*PI, la chargée de mission Police de l'eau*

VALÉRIE ANTOINE-POTIER

*Chantal BICKLER*